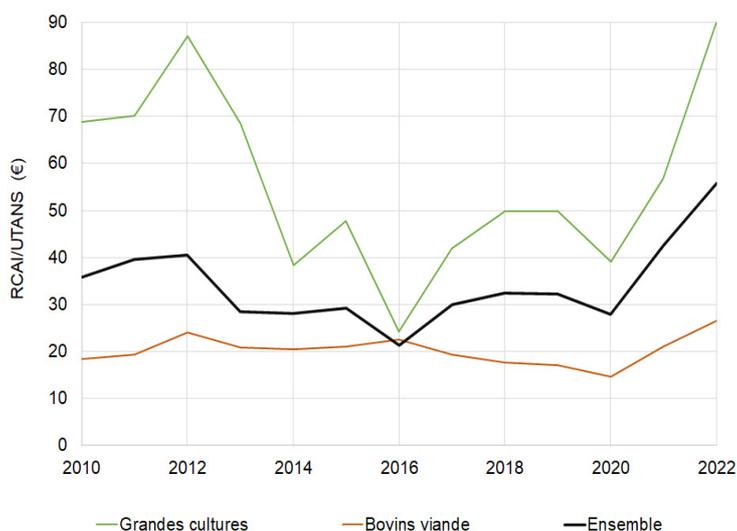


## Disparités des revenus agricoles

*Félix BASTIT, Emmanuelle POUJAUD*

- Les disparités de revenus entre les agriculteurs sont fortes, dépendant de paramètres économiques propres aux exploitations, tels que la taille ou le type de production agricole.
- Au niveau agrégé, le revenu agricole réel par unité de travail agricole croît en moyenne depuis 2010, malgré un recul en 2023, après une année 2022 record. Les revenus des agriculteurs sont soumis à des fluctuations conjoncturelles aiguës liées au climat et aux marchés mondiaux de denrées alimentaires. Les subventions agricoles permettent cependant de stabiliser pour partie les revenus des exploitants.
- Le niveau de vie médian des ménages agricoles est comparable à celui de l'ensemble des ménages français en activité, mais cela masque de fortes disparités et correspond à une charge de travail supérieure :
  - Le taux de pauvreté des personnes appartenant à un ménage agricole atteignait 16 % en 2020, variant de plus de 20 % (élevage) à 12 % pour les grandes cultures, contre 14 % pour l'ensemble de la population française.
  - En 2022, les agriculteurs travaillaient en moyenne 15 heures par semaine de plus que l'ensemble de la population et ils déclaraient plus régulièrement travailler le soir, la nuit, le samedi et le dimanche.
- Les agriculteurs, pour la plupart en exploitations individuelles ou avec un faible nombre d'associés, ont tendance à rémunérer faiblement leur travail, au profit d'investissements dans leur appareil de production, constituant ainsi un capital professionnel important, leur permettant des gains de productivité.
- L'agriculture française a connu des gains de productivité importants depuis 60 ans, mais qui ont été captés en grande partie par l'aval de la filière et le consommateur.

**Résultat courant avant impôts par unité de travail agricole non salarié selon l'orientation des exploitations (moyenne en euros constants de 2022)**



Source : Agreste, RICA.

Note de lecture : Le RCAI/UTANS mesure la somme dont dispose le chef d'exploitation (ou le cas échéant, les associés-exploitants) par actif non-salarié, pour rémunérer le travail et les capitaux investis.

# 1. La vision agrégée des revenus agricoles en France<sup>1</sup>

Les revenus agricoles peuvent être appréhendés par différents indicateurs : à l'échelle agrégée de la branche agricole française, à l'échelle du ménage agricole<sup>2</sup> ou à l'échelle de l'exploitation agricole.

## 1.1 Le revenu agrégé de la branche agricole française croît en moyenne, mais reste fragile

En 2023 la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par unité de travail (VABCF/UT)<sup>3</sup> a été supérieure, en termes réels de +18,4 % à sa moyenne sur la période 2010-2019, quoiqu'en baisse de 9 % par rapport à 2022 (Insee, compte prévisionnel 2023<sup>4</sup>). L'essentiel de cette baisse de VABCF/UT réelle en 2023 résulte du fort découplage entre l'évolution du prix de la production agricole et celle du prix du PIB (cf. Tableau 1 et Graphique 1).

**Tableau 1 : Résumé des facteurs explicatifs de la modification de la VABCF/UT en 2022 et 2023**

Facteur		Évolution en 2022	Évolution en 2023
Production	Prix	+17,3 %	-3,7 %
	Volume	-0,6 %	+2,9 %
Consommations intermédiaires	Valeur	+15,7 %	+2,5 %
Inflation		+2,9 %	+5,4 %

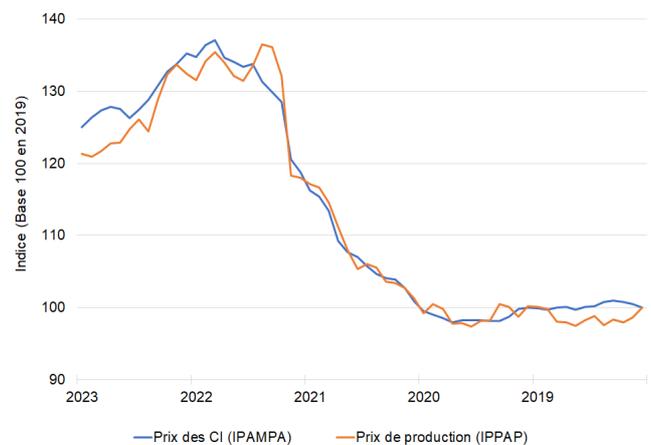
Source : Insee, comptes nationaux prévisionnels de l'agriculture en 2022 et comptes nationaux provisoires de l'agriculture en 2023.

## 1.2 Un niveau de vie des ménages agricoles comparable au reste de la population

En 2020, le niveau de vie médian des personnes appartenant à un ménage d'exploitants agricoles s'établissait à 22 800 €, proche de la médiane de 22 400 € pour l'ensemble de la population (Givois, 2024)<sup>5</sup>. Ce revenu est à mettre en regard d'une charge de travail bien supérieure : en 2022, les agriculteurs travaillaient en moyenne 52,5 h/semaine, à comparer à

37,1 h/semaine pour l'ensemble de la population exerçant un emploi. Les agriculteurs constituent en outre la catégorie socio-professionnelle qui déclare le plus travailler régulièrement le soir, la nuit, le samedi et le dimanche<sup>6</sup>. Il faut cependant noter aussi qu'une partie des dépenses privées des ménages agricoles (autoconsommation de produits alimentaires, dépenses d'énergie, etc.) peuvent être intégrées comme consommations intermédiaires ou parfois comme investissement dans les comptes de l'exploitation, les excluant ainsi du calcul du niveau de vie.

**Graphique 1 : Évolution des prix de la production agricole et des consommations intermédiaires**



Source : Insee, indices mensuels des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA), Insee-Agrete, indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP).

## 1.3 Arbitrer entre rémunération des agriculteurs et investissement dans l'appareil productif

En tant que chef d'entreprise, les agriculteurs peuvent arbitrer la répartition de l'excédent de trésorerie de leur exploitation (ETE)<sup>7</sup> entre deux postes : (i) rémunérer leur travail via des prélèvements privés<sup>8</sup> ; (ii) réinvestir dans l'appareil productif de l'exploitation. Dans une étude réalisée dans le Massif Central<sup>9</sup> sur la période

(1) Les auteurs souhaitent remercier le service de la statistique et de la prospective (Agreste) du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt pour sa relecture attentive et pour la production des données sur lesquelles sont basés ces travaux.  
 (2) Les agriculteurs sont les professionnels qui exercent une activité agricole soit pour leur propre compte, soit en qualité de chef ou d'associé d'exploitation ou d'entreprise, soit en tant qu'aide familiale, au sein d'une structure de 10 personnes ou moins. Les salariés agricoles ne sont pas pris en compte dans cette étude.  
 (3) La VABCF/UT représente la valeur ajoutée produite par une unité de travail agricole en déduisant les coûts des facteurs de production tels que les loyers, les intérêts, les taxes, etc. C'est un indicateur du revenu moyen par agriculteur estimé au niveau agrégé de la France. Cet indicateur est déflaté de l'indice de prix du PIB.  
 (4) Insee première n° 1977, décembre 2023.  
 (5) Givois S. (2024), « Le niveau de vie des ménages agricoles en 2020 », Agreste, Primeur n°1. NB : L'activité agricole ne représente en moyenne que 34 % du revenu disponible des ménages agricoles, complétée par 45 % d'autres revenus d'activité (y compris des autres membres du ménage), 15 % de pensions, retraites et rentes, 22 % de revenus du patrimoine, et 4 % de prestations sociales.  
 (6) Insee (2023), France portrait social.  
 (7) L'ETE est la différence entre les recettes et les dépenses annuelles, c'est donc la richesse créée par l'exploitation.  
 (8) Retrait de fonds depuis le compte de l'entreprise vers le compte du chef d'entreprise ou d'un associé pour des besoins personnels.  
 (9) 1538 exploitations du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire sont prises en compte dans l'étude. Cette zone a des revenus plutôt faibles.

2001-2018, Jeanneaux et Velay (2021)<sup>10</sup> ont montré qu'en moyenne 46 % de l'excédent de trésorerie d'exploitation serait consacré aux prélèvements privés (26 600 €/an, équivalent à 1,09 SMIC par chef d'exploitation). Plus de la moitié du résultat de l'exploitation serait donc réinvestie dans l'appareil productif, constituant un patrimoine professionnel qui pourrait par exemple être valorisé au moment du départ en retraite, plutôt que prélevé comme revenu pour être consommé ou épargné sous d'autres formes.

D'après Jeanneaux et Velay (2021), la moyenne du taux de rendement interne<sup>11</sup> (TRI) des exploitations s'établirait à 2,3 %. Ce TRI des exploitations serait négativement corrélé au niveau des prélèvements privés : les exploitations ayant extrait trop de revenus n'auraient pas suffisamment investi dans leur outil de

production et auraient perdu en compétitivité. Les agriculteurs pourraient aussi rationnellement extraire du revenu de leur exploitation pour épargner dans d'autres investissements plus rentables. Du fait de l'intensité capitalistique de la production agricole, le patrimoine net des ménages d'exploitants agricoles est important (médiane de 437 900 € en 2018) par rapport à celui de l'ensemble de la population (117 000 €) ou même à celui des professions libérales (385 100 €)<sup>12</sup>. Arrivé au terme de sa carrière, l'agriculteur n'est néanmoins pas assuré de pouvoir réaliser son capital professionnel. En effet, la valeur de cession des actifs de l'exploitation peut se révéler inférieure à leur valeur comptable, ce qui pourrait être expliqué par une quantité de départs à la retraite supérieure au rythme d'arrivée des jeunes agriculteurs<sup>13</sup>

## 2. De fortes disparités de revenus

Les disparités de niveaux de vie des ménages agricoles sont fortes. Le premier décile de revenus des ménages constitués d'au moins un exploitant agricole s'établissait en 2020 à 10 900 € par an, soit 4,1 fois plus faible que celui du dixième décile (Givois, 2024). Parmi l'ensemble des ménages résidant en France, ce rapport n'est que de 3,4.

### 2.1 Des disparités inter et intra-filières

La taille des exploitations est un déterminant important du revenu agricole : le tiers constitué par les plus petites<sup>14</sup> exploitations a généré un revenu par actif quatre fois plus faible que le quart constitué des plus grosses exploitations (Agreste, 2023)<sup>15</sup>.

L'hétérogénéité du revenu des agriculteurs s'explique aussi par le type de production agricole : le revenu par actif s'établissait en moyenne sur 2017-2022 à 20 000 € pour les élevages bovins viande contre près de 55 000 € pour les grandes cultures et 53 000 € pour la viticulture. En 2020, le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population des ménages agricoles s'établissait à 16 %, variant entre 25 % pour les maraîchers et horticulteurs, 24 % pour les ménages producteurs d'ovins, caprins et autres herbivores et

22 % pour ceux producteurs de bovins viandes, d'une part, et à 12 % pour les grandes cultures, d'autre part (Givois, 2024)<sup>16</sup>. Toutefois, même au sein de chaque orientation, la dispersion des revenus tirés de l'activité agricole est forte, notamment dans la viticulture, le maraîchage et les cultures fruitières (cf. Graphique 2), ce que l'on retrouve aussi dans la dispersion des niveaux de vie des ménages agricoles.

### 2.2 De fortes fluctuations conjoncturelles susceptibles de croître encore

La volatilité des rendements agricoles est importante et pourrait augmenter encore avec la fréquence et l'intensité croissante des extrêmes climatiques (sécheresses, inondations). Le changement climatique pourrait aussi favoriser les épisodes d'épizooties et de zoonoses<sup>17</sup>. Par ailleurs, les marchés mondiaux sont très fluctuants, notamment dans les filières végétales et porcine. Cette volatilité a été particulièrement marquée en 2022, dans un contexte de tensions géopolitiques exacerbées. Ainsi, les agriculteurs font face à de fortes incertitudes pouvant mener à des variations de revenus et à d'éventuelles difficultés de trésorerie.

(10) Jeanneaux P. et Velay N. (2021), « Capitalisation du revenu agricole et formation du patrimoine professionnel des exploitations agricoles », *Économie rurale*, n° 378.

(11) Le taux de rendement interne est le taux d'actualisation qui égalise la valeur actualisée des *cash-flows* nets (différence entre recettes et dépenses) d'un projet et la valeur de l'investissement initial.

(12) Insee Références (2021), *Revenus et patrimoine des ménages*, fiche *Patrimoine net des ménages*.

(13) Baisse de 1,3 %/an des UTANS entre 2010 et 2020 (Source : Agreste, Graph'Agri 2023).

(14) Au sens de leur taille économique, appréhendée par la production brute standard (PBS).

(15) Au sens du résultat courant avant impôts par unité de travail non salarié (RCAI/UTANS). Agreste (2023), « *Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2022* », *Agreste Dossier* n° 6, rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation.

(16) Givois S. (2024), « Transformation de l'agriculture et des consommations alimentaires », *Insee Références*.

(17) Les épizooties sont des épidémies qui frappent les animaux (maladie hémorragique épizootique, dite MHE, sur les bovins ou influenza aviaire hautement pathogène, dite IAHP), tandis que les zoonoses sont des maladies animales transmissibles à l'homme.

Les subventions d'exploitation, en particulier les subventions découplées dans la PAC, contribuent à stabiliser le revenu des agriculteurs puisqu'elles sont indépendantes des fluctuations de production et représentent une part importante des revenus agricoles. Elles s'élevaient en 2022 en moyenne à 36 300 € par exploitation (dont 82 % provenant de la PAC)<sup>18</sup>. Ces aides représentaient 12 % des produits courants des exploitations bénéficiaires en 2022. Sans subvention, 18 % des exploitations auraient eu un excédent brut d'exploitation (EBE) négatif en 2022, tandis que, une fois les subventions incluses, seulement 3 % des exploitations ont un EBE négatif.

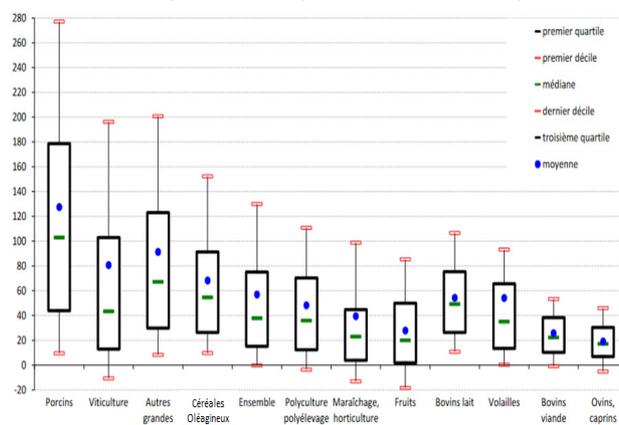
### 2.3 Les déterminants de la performance des exploitations

En plus de la taille des exploitations et du type de production agricole, trois paramètres expliquent la disparité des revenus agricoles, toutes exploitations confondues : (i) la productivité du travail, (ii) l'efficacité productive des intrants et (iii) la capacité à faire face à la dette<sup>19</sup>. Les agriculteurs les plus performants (au-dessus de la médiane) dans au moins deux de ces trois critères ont les revenus les plus importants.

La valeur ajoutée agricole a progressé en moyenne de 1,26 % par an entre 1959 et 2017<sup>20</sup>. Cette hausse de valeur ajoutée provient de gains de productivité (70 %), des fournisseurs (15 %), des aides (11 %) et du foncier

(4 %). Entre 1959 et 1979, cette hausse de valeur ajoutée agricole s'expliquait par une augmentation des volumes de production plus rapide que celle des coûts, puis jusqu'en 2004 par un développement continu de la production associé à une diminution des coûts, mais depuis 2004 le volume de production s'est stabilisé et les coûts ont diminué moins rapidement. Ces gains de valeur ajoutée ont été captés en premier lieu par l'aval de la filière, notamment les consommateurs finaux (51 %), alors que les agriculteurs en comptaient 39 %, les salariés agricoles 9 % et les équipementiers 2 %<sup>21</sup>.

**Graphique 2 : Dispersion du résultat courant avant impôts par unité de travail agricole non salariée (RCAI/UTANS) en 2022 selon les orientations technico-économiques des exploitations (en milliers d'euros)<sup>22</sup>**



Source : Agreste, RICA 2022, in Agreste Dossier n° 6 (2023).

(18) Agreste (2023), *op. cit.*

(19) Chatellier V. (2021), « L'hétérogénéité des revenus des actifs non-salariés au sein de l'agriculture française : un regard au travers de deux grilles typologiques ». Productivité du travail = (production agricole + subventions)/unités de travail, efficacité productive = (production agricole + subventions)/consommations intermédiaires. Capacité à faire face à la dette = EBE/annuités.

(20) Boussemart J.P. *et al.* (2023), « L'impact de l'inflation dans la distribution des gains de productivité de l'agriculture française ».

(21) *Ibid.*

(22) Le niveau très élevé pour les élevages porcins s'explique par un niveau de prix élevé en 2022 (+24 % par rapport à la moyenne 2017/2021).

#### Éditeur :

Ministère de l'Économie,  
des Finances  
et de l'Industrie  
Direction générale du Trésor  
139, rue de Bercy  
75575 Paris CEDEX 12

#### Directeur de la Publication :

Dorothée Rouzet

#### Rédacteur en chef :

Jean-Luc Schneider  
(01 44 87 18 51)  
tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

#### Mise en page :

Maryse Dos Santos  
ISSN 1777-8050  
eISSN 2417-9620

Derniers numéros parus

#### Septembre 2024

N° 349 Perspectives mondiales à l'automne 2024 : Entre assouplissement monétaire et tensions géopolitiques

Bureaux de la DG Trésor en charge des prévisions internationales

#### Août 2024

N° 348 Prévoir la croissance française à court terme en période exceptionnelle

Lina Bourassi, Antoine Claisse, Louise Phung

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>



Direction générale du Trésor



@DGTresor

Pour s'abonner à *Trésor-Éco* : [bit.ly/Trésor-Eco](https://bit.ly/Trésor-Eco)

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de l'industrie.